

03 SEP. 2021

PROCES-VERBAL

RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT

DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'an deux-mille vingt et un, le premier septembre, le comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN la doyenne d'âge de l'assemblée.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Ary CHALUS	x			
2	M. Jean-Louis FRANCISQUE	x			
3	Madame Sylvie GUSTAVE dit DUFLO		x		
4	M. David MONTOUT		x		
5	M. Guy LOSBAR	x			
6	M. Ferdy LOUISY	x			
7	M. Jean-Philippe COURTOIS	x			
8	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE	x			
9	Mme Claudine BAJAZET	x			
10	M. Adrien BARON		x		
11	M. Camille ELIZABETH		x		
12	M. Philippe DEZAC	x			
13	M. Eric LATCHOUMIN	x			
14	M. Emmery BEAUPERTHUY	x			
15	Mme Myriam Lucie BROSIUS	x			
16	Mme Nicole Edouard Marie Franze SINIVASSIN	x			
17	M. Fabert MICHELLY	x			
18	M. Justin DESSOUT			x	
19	Mme Maddly GARGAR	x			
20	M. Didier MERIDAN	x			
21	M. Jean BARDAIL	x			
22	M. Edouard DELTA		x		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN	x			
24	M. Blaise MORNAL		x		
25	M. Thierry ABELLI	x			
26	M. Héric ANDRE	x			
27	M. Alain LEON		x		
28	M. Jules OTTO	x			

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN la doyenne d'âge de l'assemblée.

Conformément aux articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Emmerly BEAUPERTHUY est désigné Secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominal des membres.

17 conseillers sont présents, la présidente constate que les conditions de quorum sont réunies.

La présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le comité syndical à procéder à l'élection du Président :

A l'issue de l'appel à candidatures lancé par Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN,

Monsieur Guy LOSBAR propose la candidature de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE qui l'accepte.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires :

Résultat du premier tour de scrutin

Deux assesseurs sont désignés pour assurer le déroulement du vote :

- Madame Nicole SINIVASSIN représentante de la CARL,
- Monsieur Philippe DEZAC représentant de la CANBT

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

A) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

B) Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 26

C) Nombre de bulletins blancs ou nuls (à déduire) : 1

D) Nombre de suffrages exprimés (B-C) : 25

E) Majorité absolue : 13

Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE ayant obtenu 25 voix soit la majorité absolue est proclamé Président, il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE ayant obtenu 25 voix soit la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé PRESIDENT. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

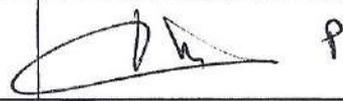
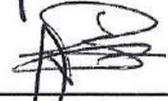
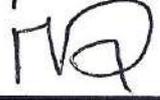
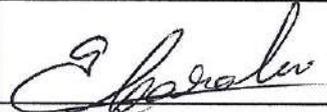
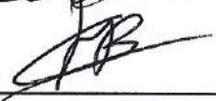
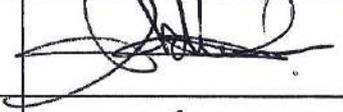
FEUILLE D'EMARGEMENT - ELECTION DU PRESIDENT

Séance du Mercredi 1er Septembre 2021
1er tour

COURRIER ARRIVÉ LE:

03 SEP. 2021

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

NOM	PRENOM	COLLECTIVITE	FONCTION	SIGNATURE
CHALUS	Ary	Région	Membre	
FRANCISQUE	Jean-Louis	Région	Membre	
GUSTAVE dit-DUFLO	Sylvie	Région	Membre	
MONTOUT	David	Région	Membre	
LOSBAR	Guy	Département	Membre	
LOUISY	Ferdy	Département	Membre	
COURTOIS	Jean-Philippe	Département	Membre	
AMIREILLE JOMIE	Isabelle	Département	Membre	
BAJAZET	Claudine	CANBT	Membre	
BARON	Adrien	CANBT	Membre	
ELISABETH	Camille	CANBT	Membre	
DEZAC	Philippe	CANBT	Membre	
LATCHOUMANIN	Eric	CARL	Membre	
BEAUPERTHUY	Emmery	CARL	Membre	